

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
POUR NEUF TERRITOIRES
ET D'UNE RÉSERVE AQUATIQUE POUR UN TERRITOIRE
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU SAGUENAY–LAC-SAINTE-JEAN
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 24 avril 2012 à 19 h

Hôtel du Jardin

Salle du Jardin

1400, boul. du Jardin

Saint-Félicien

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 AVRIL 2012
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT 1
REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. MICHEL TREMBLAY 5
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE 9
M. Jean-Pierre Boivin
ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN 20
M. Tommy Tremblay
PRODUITS FORESTIERS ARBEC S.E.N.C. 24
M. Denis Descombes
REPRISE DE LA SÉANCE
NATURE QUÉBEC (en lien téléphonique) 29
Mme Sophie Gallais
MRC DU DOMAINE-DU-ROY 39
M. Gilles Potvin
M. Danny Bouchard
M. YVES GARNEAU 43
MOT DE LA FIN 55

**SÉANCE DU 24 AVRIL 2012
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur les projets de réserves de biodiversité pour neuf (9) territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

10

Je suis Michel Germain et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

15

Pour ce faire, je suis secondé par le commissaire John Haemmerli qui est à ma gauche.

PAR M. JOHN HAEMMERLI:

Bonsoir.

20

PAR LE PRÉSIDENT:

De madame Julie Crochetière et de monsieur Jean-François Bergeron, analystes, qui sont également à ma gauche.

25

À l'arrière de la salle, vous avez madame Anne-Lyne Boutin qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, ainsi que monsieur Alexandre Corcoran-Tardif qui est conseiller en communication.

30

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Richard Grenier qui est responsable de l'organisation technique et de la logistique, ainsi que de monsieur Michel Filteau, responsable de la sonorisation.

35

Je rappelle que tous les propos de cette deuxième partie d'audience publique seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx qui est notre sténographe officielle; elle n'est pas ici physiquement ce soir, mais elle va faire les transcriptions de ce que nous disons présentement.

40 La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

45 Nous avons tenu les 20 et 21 mars derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension des projets d'aires protégées et de leurs répercussions.

50 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur les projets d'aires protégées et d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications.

55 Le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 5 avril dernier, leur intention de faire une présentation verbale de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

60 Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. Pour les mémoires, nous avons déjà pris connaissance des mémoires, alors c'est pour ça, lorsque les mémoires sont plus volumineux, nous demandons aux gens d'en faire une synthèse; à ce moment-là, nous pouvons maintenir l'ordre de présentation pour l'ensemble des participants. Donc le temps alloué, quinze (15) minutes.

Au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

65 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement et qui se sont pas inscrites à l'avance pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées dans l'ordre d'inscription et elles disposeront d'une dizaine de minutes pour venir faire leur présentation verbale devant la Commission à la fin de la séance.

70 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur des projets d'aires protégées et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique, bien entendu, et à prendre connaissance des points de vue exprimés.

75 Ce soir, six (6) présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

80 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées; elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

85 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

90 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience publique. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

95 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation verbale devant la Commission.

100 Le droit de rectification doit servir uniquement à – comme le mot le dit – à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par d'autres personnes qui ont présenté des mémoires. Il ne s'agit donc pas de débattre de positions exprimées mais bien de corriger des données erronées.

105 Par exemple, il peut s'agir de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis; par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes, alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant être admises est de deux cent cinquante (250), alors on peut rectifier ce type de fait là.

110 Pour vous prévaloir du droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit; je préciserai les modalités à la fin de la soirée.

115 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son travail. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées par Internet aux centres de consultation régionaux.

La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fait état de vos préoccupations et de vos

opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant les projets d'aires protégées.

120 Le rapport sera remis au ministre au plus tard six (6) mois après la fin des consultations publiques, c'est-à-dire des présentes séances d'audience publique.

Par la suite, le ministre décidera de la date et des modalités selon lesquelles le rapport sera rendu public.

125 Je précise que parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse. Il est important aussi de mentionner que c'est le ministre qui fera ses recommandations au Conseil des ministres, et la décision d'autoriser ou non les projets d'aires protégées et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

130 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront être consultés par Internet aux centres de consultations de la région. Je le rappelle, l'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

140 Je tiens également à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

145 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

150

155

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MICHEL TREMBLAY**

160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sans plus tarder, je vais maintenant inviter notre premier participant à s'avancer ici à la table des intervenants, alors j'invite monsieur Michel Tremblay à venir s'asseoir à la table.

165 Il est important au cours de la soirée, lorsque les gens viennent à plus d'une personne, c'est important à ce que chacune des personnes qui vient s'asseoir se présente, pour être bien certain que lorsque ces gens-là vont intervenir, nous puissions avoir le nom de tout le monde. En ce moment, ça pose pas de problème, monsieur Tremblay est seul.

170 Alors à vous la parole et bienvenue.

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

175 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs.

J'ai un préambule au niveau de mon rapport. Je suis propriétaire d'un chalet dans le secteur du lac des Iroquois et qui est englobé entièrement par l'aire protégée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache.

180 Alors pour régler ces situations-là, je parle aussi au nom de l'association du Club des Iroquois qui représente une quarantaine de chalets qui s'occupe entièrement de la responsabilité du club qui est à but non lucratif, c'est d'ouvrir les chemins l'hiver pour qu'on puisse avoir accès à nos chalets.

185 Dans ces quarante (40) propriétaires-là, nombreux sont ceux qui sont inférieurs aux quatre mille mètres (4000 m²) qui est la limite requise d'un terrain normalement loué ou acheté, parce qu'il y en a qui sont propriétaires dans le secteur.

190 Alors ce qu'on fait comme proposition un peu, c'est d'agrandir la zone qui va être, faire exclure une zone de protection ou une zone tampon, si on veut, alentour de l'ensemble des chalets qui serait délimitée, en gros, selon ce que j'ai présenté dans le mémoire, par les limites actuelles des chemins et du lac des Iroquois comme tel.

195 Ce qui enlèverait une partie qui est quand même très limitée de l'aire protégée, puis qui vient pas à l'encontre comme tel de l'aire protégée comme telle parce que les villégiateurs du secteur

ont quand même pour but de garder l'aire protégée où ils sont dans un environnement le plus sainement possible.

200 Alors vous avez une carte que j'ai soumise à l'intérieur du mémoire qui comprend un peu les délimitations qui seraient exclues de cette aire protégée là.

205 Grosso modo, c'est ça. Moi, je pense que ce serait peut-être préférable ou en tout cas tout au moins de regarder dans les projets futurs d'aires protégées, d'au moins les villégiateurs qui sont inclus dans ces aires-là, pour faire une zone ou un agrandissement des terrains approximatifs, au moins d'avoir le quatre mille mètres carrés (4000 m²) requis pour entre autres les fosses septiques, projets d'agrandissement, rebâtir un chalet, si on veut, selon les besoins de chaque propriétaire.

210 Ce serait intéressant que le ministère, lorsqu'il dépose, qu'il prenne en compte à l'intérieur des aires protégées, nous donne, en tout cas, la grandeur d'un terrain minimalement requise.

C'est la proposition puis c'est le but.

PAR LE PRÉSIDENT:

215 Très bien, nous vous remercions. La question avait d'ailleurs été posée à la première partie de l'audience publique au sujet de lots qui pouvaient ne pas être conformes, par des participants, mais ma question irait un petit peu plus loin que ça.

220 Jusqu'à maintenant, est-ce que vous avez eu des discussions formelles ou plus poussées avec le ministère des Ressources naturelles, par exemple, sur spécifiquement ce problème-là des lots qui sont trop petits?

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

225 Bien, j'ai eu un retour d'appel, on devait rappeler dans les quarante-huit (48) heures, ça a été un petit peu plus long que ça, j'ai reçu l'appel de monsieur Côté la semaine passée, m'informant qu'il y avait possibilité d'agrandir les terrains ou d'exclure une partie.

230 Sauf qu'on attend que la Commission se penche sur le problème et que les décisions soient prises.

235 Mais mon problème à moi, c'est que ma construction, on serait prêt à faire la construction sur mon terrain, sauf que là, on attend les possibilités de pouvoir régler cette situation-là en étirant le terrain à quatre mille mètres carrés (4000 m²).

PAR LE PRÉSIDENT:

240 C'est bien certain, à ce stade-ci, je pense que c'est un problème, effectivement, que des citoyens peuvent avoir concernant la conformité des lots.

C'est certain que la Commission va aborder ce sujet-là dans son rapport, vous pouvez être assuré de ça. Puis nous, on va regarder tout ce qui nous apparaît raisonnable.

245 C'est bien certain que c'est pas nous qui prenons les décisions en la matière, mais ce qu'on peut vous garantir, c'est qu'on va traiter cet aspect-là dans notre rapport.

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

250 Bien, ce serait très apprécié, au moins, si on pouvait régulariser nos situations. Même sur mon terrain de deux mille huit cents mètres carrés (2800 m²) que j'ai, j'ai des certificats de conformité, entre autres pour la fosse septique, ces choses-là, mais c'est limitatif, parce que les problématiques sont – les champs peuvent pas être à pleine grandeur – il y a plein de problématiques qui sont reliées à la dimension des terrains.

255 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Puisque vous parlez de problématiques, est-ce que ça pourrait aller jusqu'à limiter le nombre de chambres ou le nombre de gens qui peuvent – parce que normalement, les champs d'épuration, c'est prévu par le nombre de chambres à coucher dans une maison?

260 **PAR M. MICHEL TREMBLAY:**

265 Effectivement. Bien, à la limite, je vous dirai que oui, parce que les terrains qui sont près du mien sont quand même limités aussi, parce qu'il y a un espace, il y a un endroit où on pourra pas étirer à quatre mille mètres carrés (4000 m²), parce que c'est déjà limité par la route, puis le lac, puis les autres terrains à côté.

PAR LE COMMISSAIRE:

270 Ce que je comprends, c'est que la délimitation que vous proposez, ça permettrait pas de résoudre les problèmes de tout le monde?

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

275 Bien, c'est-à-dire que la limite terrain qui aurait mille mètres carrés (1000 m²), non, on peut pas résoudre, à moins de donner l'autre côté du chemin qui est déjà existant. Il y aurait peut-être la possibilité d'étirer de l'autre côté, ce qui est plus ou moins plaisant pour les propriétaires comme tels.

280 Sauf qu'il y a quelques terrains qui sont déjà limitatifs à la grandeur qu'ils ont à l'heure actuelle.

285 Puis pour les champs d'épuration, bien, plus les contraintes sont élevées, plus les coûts augmentent, parce que là, c'est plus des champs d'épuration conventionnels, ça devient différents autres types, ça peut aller quand même à beaucoup supérieur à un champ normal, au niveau des coûts.

PAR LE COMMISSAIRE:

290 Est-ce que vous avez parlé de cet enjeu-là avec la MRC?

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

295 Oui, la MRC, ils sont très sensibilisés. La municipalité est sensibilisée.

J'ai parlé à beaucoup de gens, même au niveau de différents ministères, depuis deux ans et demi (2 ½), presque trois (3) ans, que je brasse pour essayer d'étirer ce terrain-là.

300 Alors on parle à beaucoup de gens, sauf que j'ai pas trouvé celui qui signe le document pour étirer!

PAR LE COMMISSAIRE:

305 Non, mais je vous posais la question pour une raison bien simple, c'est que la MRC nous présente une carte similaire à la vôtre, et on va parler avec eux tantôt dans la soirée.

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

310 Effectivement, j'ai rencontré monsieur Bouchard, pour pas le nommer, à quelques reprises, concernant mon problème particulier et l'ensemble des problématiques.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Tremblay.

315

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous vous remercions pour votre mémoire.

320

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

Merci beaucoup.

325

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter la MRC de Maria-Chapdelaine, monsieur Jean-Pierre Boivin.

330

Bonsoir monsieur, bienvenue et à vous la parole.

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

335

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire, merci de nous permettre de nous exprimer sur cet enjeu de territoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Pour les élus...")

340

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4^e paragraphe, avant-dernière ligne, "... de diversification...")

Au niveau de la première séance, il y a eu des périodes d'information.

345

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant-dernier paragraphe, 3^e ligne, "Suite aux informations...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... des Laurentides centrales.")

350

Au sud, c'est la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, et on étire notre territoire jusqu'aux monts Otish. Or quarante-quatre mille kilomètres carrés (44 000 km²) de territoire.

Donc c'est un pays de ressources naturelles! Quand on pense à la culture du bleuets, par exemple, plus ou moins onze mille hectares (11 000 h). Soixante-dix pour cent (70 %) de la production régionale se fait dans notre MRC.

355

Au niveau de la forêt, cinquante pour cent (50 %) de la possibilité forestière de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 1.1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le milieu forestier...")

360

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, 5^e ligne, "... de l'ensemble de la MRC...")

Et un territoire, naturellement, où on retrouve les aires de conservation.

365

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'utilisation...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... de plusieurs collectivités.")

370

Or notre territoire, on y retrouve deux mille quatre-vingt-dix kilomètres (2090 km) de rivières canotables, huit mille (8000) lacs, trois mille cinq cents (3500) baux de villégiature, quatre (4) pourvoires à droits exclusifs, quatre (4) pourvoires sans droits exclusifs, et la pratique naturellement du tourisme d'aventure, canot-camping, traîneau à chiens, etc.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 10^e ligne, "Il s'agit également...")

375

FIN DE LA LECTURE (Page 6, point 2, 2^e tiret, fin, "... et du développement.")

C'est sûr que ça nous fait poser certaines questions. On est d'accord avec l'objectif de la création d'aires protégées. D'ailleurs, suite à une invitation du ministère, la MRC avait déjà déposé, dans les années deux mille, des propositions.

380

Qu'est-ce qui arrive, dans les principales questions!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 2.1, 1^{er} tiret, 1^{re} ligne, "Les usages...")

385

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin)

Merci!

390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vous remercie pour votre présentation.

395 Bien entendu, nous avons quelques questions pour éclaircir certains points sur votre mémoire.

400 Je voudrais d'abord vous mentionner que la semaine dernière, le projet de loi numéro 65 a été déposé par le ministre monsieur Arcand qui est la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord. Donc bien entendu, on sait pas à quel moment la loi va être adoptée, mais elle va remplacer toute la mécanique autrement dit de constitution des aires protégées.

405 Il y a des changements importants qui sont à prévoir si la loi est adoptée, notamment sur le mécanisme de statut provisoire. Mais le point où je voulais attirer votre attention, c'est qu'à certains endroits, quand j'en fais la lecture, il semble que le projet éclaircirait certains points concernant les activités permises sur le territoire des aires protégées sur certains points, par exemple, pour la cueillette des petits fruits.

410 La façon que c'est écrit, il semble plus ouvert, par exemple, moins restrictif que dans l'ancien libellé de la loi, pour ce qui est des cueillettes commerciales ou industrielles de petits fruits dans les aires protégées.

415 C'est sûr que la loi est assez substantielle quand même, mais je voulais attirer votre attention sur ceci. Ça pourra peut-être régler certains points qui vous préoccupaient à ce moment-là.

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

420 Mais si vous permettez, c'est pour ça qu'on dit qu'il y a encore beaucoup de confusion entre les deux (2). On connaît pas, prenez en termes d'aires protégées, on sait pas encore, au moment où on se parle, si ce qui est prévu là, si ces aires de biodiversité là protégées font partie du territoire protégé du Plan Nord, comme le ministre le mentionne, s'ils vont faire partie du douze pour cent (12 %).

425 Qu'en est-il, par exemple, de toutes les mesures de la nouvelle Loi 57 sur toutes les protections de lacs puis de corridors visuels, etc.?

Donc quand on parle d'aires protégées, est-ce qu'on additionne le tout ou chaque ministère est séparé l'un l'autre et s'additionnent eux autres mêmes? Ça, on n'est pas capable d'avoir les réponses de ces questions-là.

430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est certain qu'il y a une certaine complexité, effectivement, à l'exercice.

435 La perception que j'ai, c'est que la loi, la nouvelle loi cherche à régler certains irritants, on pourrait dire, par exemple la loi ouvre la porte à l'exploitation de substances minérales de surface visée, donc c'est-à-dire du gravier, par exemple, du sable, à des fins de construction ou d'entretien d'une infrastructure située à l'intérieur de la réserve.

440 Donc il y a des gens qui étaient préoccupés en disant, est-ce qu'on est obligé d'aller puiser obligatoirement, donc le ministre pourrait permettre l'exploitation, par exemple, d'une sablière pour des résidents, par exemple, à proximité, s'il y a rien, pour éviter qu'ils fassent trente-quarante kilomètres (30 km-40 km).

445 Donc ma perception première, c'est que ça ouvre la porte pour permettre au ministre d'accommoder un peu plus les utilisateurs du territoire.

Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

450 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui. Oui monsieur Boivin. Bien, je vais continuer dans ce que vous venez de dire et après ça, j'irai avec la question sur votre présentation.

455 Vous dites, on a plein de questions qui sont ouvertes, on n'a pas les réponses, par exemple sur la superposition des statuts, puis tout ça. Vous avez certainement participé ou votre MRC a participé aux ateliers régionaux que le ministère du Développement durable a organisés sur les aires protégées?

460 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

465 Vous aviez pas envie de venir poser toutes ces questions-là en première partie?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

470 Bien, c'est peut-être une question de disponibilité. Lorsque le ministre Arcand entre autres
est venu au Saguenay, j'étais là, et je lui avais posé des questions directement avec ses sous-
ministres, et même à l'époque, il y avait eu une espèce de contradiction.

475 Parce qu'il y a comme un travail en vase clos qui s'est fait dans chacun des ministères à un
moment donné, puis qui a fait que sur les pourcentages, on s'entendait pas sur vers quoi on
arrivait.

480 Dans le sens que si on a trois mille cinq cents (3500) baux de villégiature, nous, et le Fjord
en a quatre mille (4000) à côté de chez nous, si on protège, exemple, vingt mètres (20 m) ou
cinquante mètres (50 m) tout le tour, si on protège toutes les bordures de lacs, les bordures de
chemins, ça fait tout du territoire protégé, ça, et le ministre, lui, parlait de son ministère, nous, on
vise douze pour cent (12 %), bien, comme la question qui était là, et ces aires-là de biodiversité, la
question, c'était, est-ce que vous les incluez dans le Plan Nord, par exemple?

485 Ce que vous voulez protéger, par exemple pour le caribou, est inclus dans ce qu'il a annoncé
dans sa loi du Plan Nord? Et là, il commence à dire oui. Comme vous dites, monsieur Germain,
ça commence à s'éclaircir.

Mais au moment où on a écrit le mémoire, c'est sûr qu'on avait plus d'interrogations.

490 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Maintenant, la première question qui m'est venue à l'esprit quand j'ai lu votre
mémoire, c'est la conversion d'aires protégées vers des parcs nationaux, est-ce que vous en avez
déjà présenté quelque chose au gouvernement ou si c'est une surprise pour tout le monde ce soir?

495 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

500 Bien, c'est pas une surprise pour ceux qui travaillent, comme chez nous, en aménagement,
et lorsqu'on regarde la carte et lorsqu'on regarde comment le territoire se déploie dans le nord.

505 Pour nous, il faut associer la protection à une activité aussi économique, dans le sens que si
ce sont des aires de biodiversité, puis qu'il y a pas – par exemple, ceux qui ont des chalets dans
ces secteurs-là, eux, ils sont protégés. Donc ça veut dire qu'il y en aura plus de chalets là dans
ces secteurs-là.

Par contre, il y a des inconvénients aussi au parc. C'est-à-dire que si on décrétait, par exemple, le lac au Foin parc, s'il y a quelqu'un qui a un chalet là, on devrait l'exclure de la zone, parce qu'il peut pas y avoir de résidences dans le parc, si on regarde l'exemple du Parc de Pointe-Taillon.

510

Par contre, au niveau de l'activité économique, il y a plus de possibilités de développement au niveau d'activités économiques et possibilité que le gouvernement investisse dans son parc qu'une aire de biodiversité.

515

Autrement dit, une aire de biodiversité, elle est protégée, oui, mais après ça, qu'est-ce qu'on en fait, qu'est-ce qui arrive dans cette aire-là! Ça, on dit, bien, on disait, bien là, monsieur Germain m'a donné un petit peu la réponse, on pourrait accueillir des bleuets. Mais est-ce qu'on peut cueillir des bleuets d'une façon commerciale par exemple? C'est des interrogations qui existaient au moment d'écrire le mémoire.

520

Mais pour nous, c'est pour ça qu'on dit à la Commission puis au gouvernement, il y aurait pas moyen de garder le statut provisoire?

525

Parce qu'on en a parlé avec les Innus de Mashteuiatsh, on en a parlé également avec des résidents de ces secteurs-là, d'avoir un genre de prolongation du statut protégé pour regarder le pour et le contre, et comment est-ce qu'on pourrait s'organiser.

530

Parce que quand on voit, par exemple, la section des drumlins, lac au Foin et lac Onistagane, vous voyez que les Autochtones, à l'époque, il y avait un lien de circulation là avec le sud. Et nous, ce qu'on veut, c'est développer, si on veut, selon le Projet ACCORD, développer l'écotourisme, le tourisme d'aventure, amener des gens vers le nord, bien, si on avait ce réseau-là, ce serait quelque chose qui serait économiquement, à notre avis, en tout cas il y aurait plus de potentiel économique qu'une réserve de biodiversité.

535

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, merci. En fait, je voulais juste savoir si vous aviez déjà eu des échanges, puis qu'est-ce que ça avait dit. Mais là, vous nous justifiez pourquoi vous voulez ce changement-là.

540

Deux (2) points de détail! À la page 6 de votre mémoire, à un moment donné, vous dites:

"De plus, les messages semblent être différents de la réalité d'après les exemples vécus dans certaines MRC de la région, notamment en regard de la reconstruction, etc."

545

Je veux juste être sûr de bien comprendre de quoi vous parlez!

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

550 Exemple, il y a eu des problèmes au Fjord et dans le Domaine pour agrandir des terrains, alors là, je vous dirais que lorsqu'on a – nous, vous savez, on gère maintenant les baux de villégiature, et on découvre tranquillement des problématiques à ces terrains-là.

555 Alors c'est dans ce sens-là qu'on dit qu'au niveau de la reconstruction, dans le respect des règlements municipaux, c'est-à-dire quand on arrive dans l'application, bien, monsieur mentionnait tantôt, par exemple, les grandeurs. Quand on prend les abris sommaires, quand on prend par exemple toute la problématique des fosses septiques, etc., donc nous, on a une certaine réglementation, on va arriver dans un territoire, puis là, il faut faire coordonner les deux (2) ensemble, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

560 D'accord. Puis aussi juste en dessous, vous dites:

"Nos informations nous ont permis de constater certaines différences."

565 Quand vous parlez de la délimitation des aires protégées. De quelles différences parlez-vous?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

570 Bougez pas, je vais retrouver ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

575 Dans le quatrième tiret en bas de la page 6.

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

580 Bon, dans la situation, par exemple, dans notre gestion qu'on fait, par exemple, même des baux de villégiature, ce qui nous a été transmis, ou des sablières et gravières ou toutes ces choses-là, alors on va détecter, par exemple, des chalets qui sont pas tout à fait au même endroit qu'ils sont sur les cartes, par exemple.

585 Quand on va vérifier sur les terrains, on a beaucoup de – on a eu le transfert des fichiers du ministère, puis quand on va sur le terrain, c'est pas tout à fait à la même place.

590 Alors c'est dans ce sens-là qu'on dit qu'il y a des situations à corriger sur la délimitation, là. Il va falloir faire attention, parce que je vous rappelle qu'on n'ira pas – ce qu'on m'a dit, moi, lorsqu'on a présenté au ministre Arcand, lorsqu'on en avait discuté, c'est que ces délimitations-là, ça va être surtout les grandes compagnies forestières qui vont pouvoir savoir leurs limites d'intervention.

Mais pour le particulier, la motoneige, celui-là qui va aller faire du – il le saura pas, lui, quand est-ce qu'il va passer du territoire public normal à une aire de biodiversité, par exemple. Il y aura pas de clôture, là, il y aura rien pour délimiter ça.

595 Alors les compagnies forestières, eux autres, quand elles vont faire leurs plans d'intervention, ça va être délimité par toutes les techniques modernes, tandis que le petit propriétaire de chalet qui est là ou celui qui fait de la villégiature, il va passer d'un à l'autre, il va aller couper du bois, puis il s'en rendra même pas compte qu'il est dans une aire de biodiversité protégée.

600 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci.

605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

610 Il y avait un point que j'aimerais aborder avec vous! Lorsque vous faites des mentions pour le statut, de continuer le statut provisoire pour au moins quatre (4) ans supplémentaires, pour permettre de régler certaines discussions, ma perception, dans ça, des fois, j'écoutais les gens parler en première partie, et j'ai l'impression qu'on veut en faire porter un peu large au seul ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

615 Ce que je veux dire par là, c'est que la mission du ministère, dans ce cas-ci, c'est de trouver des aires pour les protéger à long terme. C'est sûr qu'après ça, de façon concomitante, il y a des missions de d'autres ministères, le MRNF qui reprend en charge les chemins forestiers, en tout cas au moins du réseau forestier primaire. En plus de ça, bon, il y a eu des mentions où il faut faire la mise en valeur.

620 C'est sûr que personnellement, la mise en valeur, bon, le ministère a été assez clair en disant, je fais des aires protégées, donc la mise en valeur que le ministère voit, c'est que ça reste à l'état naturel. Il est prêt, dans les discussions, à dire, bon bien, si quelqu'un veut aménager ou déplacer un sentier, on est prêt à le regarder.

625 Mais le ministère est assez clair dans son optique, en disant, je veux créer des aires protégées, soit des aires de conservation.

Ça empêche pas que d'autres ministères, éventuellement, des gens pourraient arriver à faire des projets, le ministère a dit oui, si quelqu'un veut installer quelque chose, une structure, de l'infrastructure, ce serait en dehors de l'aire protégée, pourrait donner accès à l'aire protégée.

630 Mais pour le ministère, lui, sa volonté, ce que j'en comprends, c'est de vraiment de se concentrer sur créer des territoires protégés. Mais il y a d'autres ministères, maintenant, les gens, les intervenants socioéconomiques peuvent faire des représentations à d'autres ministères, au ministère du Développement économique ou Tourisme Québec, pour développer des projets.

635 Si on veut tout mêler ça en même temps, ça peut devenir compliqué. Est-ce que vous partagez mon point de vue là-dessus?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

640 Bien nous, c'est qu'on a ciblé seulement – bien, il y avait seulement ces trois (3) zones-là protégées chez nous. Mais quand on connaît, quand on est allé, par exemple, au lac au Foin, si vous connaissez le fjord du Saguenay, c'est un véritable fjord, il y a un potentiel de développement économique là au niveau tourisme d'aventure, que ce soit traîneau à chiens, peu importe, en hiver, extraordinaire.

645 Et par le réseau hydrographique également. C'est pour ça que nous, ce qu'on dit, c'est que s'il est protégé, ça va être difficile de le développer publiquement, là, puis de favoriser le développement de ces aires protégées là.

650 Tandis que si ça s'inscrivait, puis c'est l'analyse qu'il faut faire, c'est le temps qu'on demande pour le faire, parce qu'on a parlé aux gens de la Sépaq, si ça s'inscrivait dans un réseau du parc national où ce qu'on a toute la publicité de la Sépaq, etc., nous, on pense que ce secteur-là pourrait être mis en valeur grâce à ça, grâce à peut-être – quand on parle de lac au Foin, rivière au Foin, le lac serait protégé par un parc et l'autre demeurerait, la rivière demeurerait réserve.

655 Mais on veut pas faire tout porter, comme vous dites, à un seul ministère, mais je pense que c'est en travaillant avec tous les ministères qu'on va pouvoir regarder comment est-ce qu'on peut profiter de ces secteurs-là en les faisant bénéficier à la population qui est plus au sud, par exemple.

660 C'est que si on y va, on n'a pas le droit d'y aller ou il y a rien qui se passe comme activités économiques, bien, on manque une chance extraordinaire, d'après nous autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

665 C'est sûr que le ministère, il y a des aires protégées qu'il veut plus tranquilles que d'autres, notamment pour le caribou forestier. Dans les discussions, on voyait que le ministère, bon, certaines aires protégées peuvent avoir effectivement plus de potentiel de développement récréotouristique que d'autres.

670 Par contre, le ministère veut vraiment faire des aires protégées, dans certains cas, à très fort niveau de conservation quand on voit les objectifs qu'il recherche dans certaines portions du territoire, c'est plus au nord.

675 C'est difficile de dire, est-ce que toutes les aires protégées devraient être transformées en parc national...

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

680 Non, je serais pas d'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

... parce qu'il est prévu des centaines. Donc j'ai noté le lac au Foin...

685 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

690 C'est le lac au Foin, les drumlins, parce qu'il y a un réseau qui était naturel, qui servait aux Autochtones. D'ailleurs il y a une famille au lac au Foin, il y a une famille autochtone qui est installée là. Et quand on parle aux Innus, les Innus seraient intéressés également à ce genre d'exploitation là de ce secteur-là.

695 C'est pour ça que nous on a ciblé seulement que ce secteur-là, parce qu'historiquement, par le réseau hydrographique, c'est naturel d'aller là. On pourrait même, vous entendez certainement parler à un moment donné de l'ouverture des Monts-Valin pour la neige etc., l'hiver, bien, ce secteur-là peut communiquer directement avec le fjord, aller s'accrocher aux Monts-Valin pour du tourisme hivernal.

Alors c'est pour ça qu'on a ciblé seulement ce secteur-là.

700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE:

705 Une petite dernière, tant qu'à vous avoir sous la main, monsieur Boivin!

Auriez-vous un document de travail ou quelque chose qui pourrait nous renseigner sur votre Parc des Grandes-Rivières, que la Commission se fasse une tête là-dessus?

710 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Ah, oui, bien, je pourrais vous le faire, je sais pas si monsieur Tremblay est arrivé, mais oui, je pourrais.

715 Le Parc des Grandes-Rivières, là, c'est la partie sud, OK. Nous, on a toujours cru que les rivières, chez nous à la MRC de Maria-Chapdelaine, c'était un lien intégrateur. Toutes les rivières, historiquement encore, parce que les Autochtones descendaient au lac Saint-Jean, donc vous aviez l'Ashuapmushuan, la Péribonka, Mistassini, Mistassibi, donc il y a un lien intégrateur chez nous.

720 Et ce qu'on veut donner, c'est l'accès dans la partie plus urbanisée, si vous voulez. Ça, c'est le Parc régional des Grandes-Rivières. Et après ça, le deuxième volet de ce parc-là, c'est de rendre accessible justement le territoire plus nordique qui est à la hauteur du lac au Foin, des drumlins et de l'autre lac, pour que les gens puissent bénéficier de tout le territoire, profiter de tout le territoire.

725 Mais je pourrais vous faire parvenir, je sais pas, notre consultant devait venir ce soir, peut-être qu'il va l'avoir avec lui, je vous ferai remettre le document.

730 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci beaucoup.

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

735 Ça fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

740 Merci monsieur Boivin pour votre présentation.

ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN

745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter monsieur Tommy Tremblay de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean.

750 Bonsoir monsieur, à vous la parole.

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

755 Bonsoir. Mon nom est Tommy Tremblay, je suis le coordonnateur de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean.

LECTURE DU MÉMOIRE

760 Merci beaucoup de m'avoir écouté.

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous remercie pour votre présentation.

765 J'aimerais éclaircir un point avec vous, ça concerne les comités de gestion. Ce que le ministère nous a expliqué, c'est que les comités de gestion seraient avant tout des comités consultatifs, c'est ce qu'il nous avait expliqué. Donc il y aurait des gens, des parties intéressées, ça peut être des usagers, à ce moment-là, qui siègeraient au besoin avec le ministère pour faire le tour de dossiers particuliers à l'intérieur de l'aire protégée.

770 Donc ce serait avant tout un comité consultatif, ce que j'ai bien compris de l'explication du ministère.

775 Dans votre mémoire, vous semblez plutôt, vous, diriger le comité de gestion vers un comité qui pourrait avoir une certaine permanence à l'intérieur pour gérer quotidiennement, on pourrait dire, les aires protégées.

Est-ce que je comprends bien le sens dans lequel vous voulez aller?

780

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

785

Pas nécessairement, pas nécessairement. Moi, je vois vraiment le comité de gestion comme vraiment un comité qui puisse prendre en considération les préoccupations, parce qu'il peut arriver n'importe quoi sur le territoire, donc les acteurs soient au courant des activités, du plan de conservation, de qu'est-ce qui se fait pour la mise en valeur du territoire.

790

Et je ne parle pas nécessairement de la permanence. Si je me trompe pas, ces aires protégées là demeurent sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, donc c'est vraiment au niveau du ministère de l'Environnement qu'il doit y avoir plus de ressources pour effectivement encadrer ces comités de gestion là qui sont, comme vous le dites, davantage des tables de concertation ou des comités consultatifs.

795

PAR LE PRÉSIDENT:

800

Je reviens un peu à une question similaire à celle que j'ai posée à monsieur Boivin! Lorsqu'on parle de mise en valeur, la mission du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, c'est avant tout des missions dans beaucoup de champs, dans l'ensemble de ses champs de surveillance, contrôle, effectivement, la mise en valeur ou la promotion touristique, ça relève pas de ce ministère-là. Ça peut relever de d'autres ministères, le développement économique va relever de d'autres ministères.

805

Quand vous parlez de mise en valeur par le ministère de l'Environnement, dans le sens que vous l'avez à la page 7, ça voudrait dire que le ministère prendrait de l'argent dans sa mission de contrôle à l'ensemble du Québec, laboratoire, surveillance, échantillonnage et autres, et l'envoyer dans des missions de développement récréotouristique.

810

C'est ce que je comprends, de la façon que vous décrivez la mise en valeur, que le ministère "s'engage plus fermement sur la gestion future de ces territoires, notamment en termes de budget annuel pour la mise en valeur", alors que c'est pas dans la mission de ce ministère-là.

815

Vous avez pas peur, à ce moment-là, que si le ministère faisait ça, il va diluer sa mission de surveillance et contrôle ailleurs au Québec, pour l'ensemble du Québec?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

820 Bien, comme l'a mentionné monsieur Boivin tout à l'heure, je pense que le temps est révolu de fonctionner en silo pour dire le ministère de l'Environnement s'occupe de la conservation, puis le ministère des Ressources naturelles s'occupe de l'exploitation ou le développement du territoire.

Donc il faut arrêter de voir l'aire protégée comme seulement une opportunité de conservation, mais également une opportunité de mise en valeur du territoire.

825 Donc nous croyons que les deux (2) fonctions, tels que les parcs, peuvent coexister sur le territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

830 Parce que, vous avez entendu monsieur Boivin aussi, c'est sûr que l'exercice est difficile, à essayer de voir l'ordonnancement de tout ça, mais c'est sûr que plus on veut conditionner la constitution des aires protégées par l'intervention de plusieurs ministères simultanément, ça veut dire que plus le statut, à ce stade-ci, temporaire risque de perdurer, plus c'est compliqué.

835 Alors que le ministère nous a répondu en première partie, entre autres, de l'audience publique, lui veut avant tout commencer par constituer un réseau et après ça, il va regarder qu'est-ce qu'on peut faire. Et il est prêt à collaborer pour voir quelle mise en valeur pourrait être faite dans telle aire protégée par rapport à l'autre.

840 Mais le ministère a dit, bien, je veux commencer par le commencement. C'est sûr que si le statut permanent est pas capable d'être atteint, ça voudrait dire que là, on retarde en même temps tout si l'exercice devient trop compliqué.

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

845 La meilleure façon de créer un sentiment d'appartenance autour de ces projets-là, c'est de faire connaître ces projets-là. Le lac au Foin, il y a un très bas pourcentage de la population qui sont allés constater la beauté de ces paysages-là, donc oui, effectivement, il y a un mandat de conservation, mais il y a un mandat d'information et de sensibilisation, il y a une opportunité à saisir avec ces aires protégées là.

850 Puis oui, effectivement, ça peut augmenter le degré de complexité, c'est également ça le développement durable. C'est pas nécessairement faire de la conservation pour faire de la conservation, mais également, d'en profiter pour réveiller un sentiment d'appartenance, créer un

855 sentiment d'appartenance autour de ces projets-là et d'en profiter, oui, pour faire des gains sur le plan social, économique et également environnemental.

PAR LE PRÉSIDENT:

860 Une dernière question. Est-ce que vous maintenez votre position de donner le statut permanent le plus rapidement possible, quitte à régler les questions de gestion par après ou de mise en valeur?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

865 Bien, effectivement, nous avons été inquiets, là, le délai d'attente entre les consultations. Il faut avouer que huit (8) ans, on serait prêt à refaire des consultations, parce qu'en huit (8) ans, il y a des choses qui ont évolué. Il y a des éléments qui ont changé.

870 Ça fait qu'effectivement, le statut permanent serait préférable le plus rapidement possible. Mais effectivement, il y aurait tout le côté gestion à approfondir, qu'est-ce qu'on pourrait faire pour favoriser l'émergence des comités de gestion. Parce que oui, il faut pas négliger cet aspect-là.

875 Le ministère dit, bon bien, on va attendre, ce que j'ai compris, c'est que le ministère dit, on va attendre un peu qu'il y ait des suggestions ou qu'il y ait des organisations, mais le ministère n'est pas nécessairement proactif dans la création de comités de gestion.

880 Ils vont pas nécessairement voir telle et telle organisation sur son territoire pour dire, on va créer, effectivement on va mettre des efforts dans la création de comités de gestion, puis on va rassembler les acteurs autour de la table, puis pas nécessairement engager une question de permanence, mais vraiment une question d'animation de ces tables-là. Parce qu'effectivement, ça prend un certain budget pour tenir ces rencontres-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Très bien, je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE:

890 J'ai pas de questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous vous remercions pour votre présentation!

895

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

Merci beaucoup.

900

PRODUITS FORESTIERS ARBEC S.E.N.C.

PAR LE PRÉSIDENT:

905

Nous allons maintenant inviter monsieur Denis Descombes de Produits Forestiers Arbec S.E.N.C.

Bonsoir monsieur.

910

PAR M. DENIS DESCOMBES:

Bonsoir. Mon nom est Denis Descombes, je suis ingénieur forestier, je suis à l'emploi de Produits Forestiers Arbec, une société en nom collectif.

915

D'abord, j'aimerais remercier, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs, de nous permettre de vous présenter les observations de notre compagnie, Produits Forestiers Arbec, dans le cadre du processus de consultation sur les projets de réserve de biodiversité pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

920

Cette communication a été préparée afin de donner le point de vue de notre entreprise principalement sur le projet de réserve de biodiversité des Montagnes-Blanches.

925

Ça va être une présentation qui va être assez courte, mais on considérerait que c'était quand même important, parce que pour nous, ça l'a des impacts au niveau des opérations forestières, si on veut, cette aire protégée là.

Une simple mise en contexte!

930

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Produits Forestiers...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de l'ordre de 720 000 m².")

935 De bois résineux, en passant, SEPM.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le site...")

940 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... de 620 000 m².")**

Merci de votre attention.

On avait aussi des cartes qui avaient été annexées au document plus haut dans ma présentation, si vous aviez des questions.

945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien monsieur Descombes, je vous remercie pour votre mémoire.

950 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

955 Monsieur Descombes, en première partie, la question a été posée, parce que dans le document de présentation du ministère du Développement durable, le MRNF laissait entendre qu'avant de fixer les limites définitives de la réserve, il fallait justement assurer un accès au parterre de récolte qui est enclavé à l'ouest.

960 On a posé la question, et si je me rappelle bien les propos de monsieur Côté, on nous avait dit qu'il y avait effectivement, à cause du relief entre autres et de l'hydrographie, des difficultés, mais qu'on pensait bien pouvoir faire passer un chemin du côté ouest, bon.

965 Là, vous nous présentez une carte où il y a un massif de protection du caribou, chose qu'on n'avait pas en première partie, donc on va faire clarifier par le MRNF.

Mais néanmoins, le MRNF a dit que c'est quelque chose qui devait être résolu avant, alors la question que je vous pose, c'est où en sont vos discussions avec eux?

970 Est-ce que c'est quelque chose qui est sur la table et que vous discutez actuellement avec le MRNF?

PAR M. DENIS DESCOMBES:

975 Actuellement, notre planification présentée dans le cadre quinquennal tient compte des massifs de bois récoltés dans ce secteur-là.

980 Cependant, on convient qu'à partir de 2013, normalement, c'est le ministère qui est responsable de la planification, mais on n'a pas de discussions actuellement à court terme avec le ministère sur ce bloc-là.

985 Nous, ce qu'on voulait, dans le cadre de cet exercice-ci, c'est à tout le moins lever la main et dire, écoutez, regardons plus en détail cette problématique-là, parce qu'il avait été suggéré d'un accès par le sud-ouest pour aller jusque dans ces blocs-là, cependant, les dernières cartographies qu'on a font état d'un massif de bois qu'on doit préserver pour le caribou forestier.

Donc on aurait une problématique, en tout cas, ce qu'on a constaté, c'est qu'il y aurait une problématique à ce stade-ci. Donc c'est pour cette raison qu'on souhaiterait pouvoir, à tout le moins, préserver un corridor d'accès est-ouest.

990 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Comme je vous dis, on va probablement retourner voir au MRNF.

995 C'est de quel ordre, le territoire enclavé, en termes d'hectares puis de possibilité forestière?

PAR M. DENIS DESCOMBES:

1000 Une bonne question. On l'avait évalué autour de quatre cent mille mètres cubes (400 000 m³), environ.

Mais c'est sûr qu'à l'intérieur de ça, il y a une planification qui doit être faite, mais c'est un bloc de forêt quand même intéressant pour notre entreprise, pour les opérations forestières, si on veut.

1005 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

PAR M. DENIS DESCOMBES:

1010

Parce qu'il faut considérer qu'actuellement, ça fait partie de l'UAF 24-52, mais avec tout le brassage de la planification, tout ça, ça veut pas dire que c'est notre entreprise nécessairement qui va aller continuer d'opérer dans ce secteur-là, avec tout ce qui s'en vient de modifications au niveau des garanties d'approvisionnement, au niveau des baux aux enchères, tout ça.

1015

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous voulez dire qu'il y a des territoires dans ces régions-là qui pourraient être sortis des CAAF pour être mis à l'enchère?

1020

PAR M. DENIS DESCOMBES:

Actuellement...

1025

PAR LE COMMISSAIRE:

Le monsieur du MRNF en arrière me fait signe de la tête que non, bon.

PAR M. DENIS DESCOMBES:

1030

Bon, allons-y!

PAR LE COMMISSAIRE:

1035

Non, mais je vous dis, on va valider avec le MRNF, avec l'information que vous nous donnez!

Puis en attendant, je vous suggère peut-être d'aller vous asseoir avec monsieur Côté qui est assis juste derrière vous!

1040

Moi, ça fait le tour.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045

Alors nous vous remercions pour votre mémoire!

PAR M. DENIS DESCOMBES:

Merci.

1050

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Nous allons faire une petite pause d'environ quinze (15) minutes et au retour de la pause, nous devrions avoir la représentante de Nature Québec par lien téléphonique.

1055

Donc on pourrait fixer, pour être certain que nous avons le lien, on va fixer avec les gens de Nature Québec qu'on soit là à huit heures trente (8 h 30), ça donne dix-sept-dix-huit (17-18) minutes!

1060

Alors bonne pause!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1065

REPRISE DE LA SÉANCE
NATURE QUÉBEC (en lien téléphonique)

1070

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons reprendre la séance! On m'a indiqué que nous avons communiqué avec Nature Québec, donc nous sommes en mesure d'inviter madame Sophie Gallais à présenter la position de Nature Québec concernant le projet d'aires de biodiversité.

1075

Je sais pas si madame Gallais nous écoutait précédemment sur audio?

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

1080

Oui, je vous entendais.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085

Très bien. Alors je vais vous donner la parole.

Bonsoir madame et à vous la parole.

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

1090

Bonsoir. Bien tout d'abord, je vais remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour me laisser l'opportunité de représenter Nature Québec ce soir à distance.

En quelques mots, je vais commencer par présenter notre organisme!

1095

Nature Québec, c'est un organisme national à but non lucratif qui travaille, dans le fond, depuis plus de trente (30) ans à la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. Plus précisément, on souscrit à la stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature, donc au maintien de la biodiversité et à l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

1100

Donc on est très actif dans le dossier des aires protégées notamment depuis notre existence, là.

1105

En ce qui concerne le présent mandat d'audience publique, nous avons plusieurs recommandations qui sont formulées dans notre mémoire. Je vais essayer d'aller à l'essentiel ce soir juste rapidement sur certaines de nos recommandations!

1110 Tout d'abord, c'est sûr que Nature Québec souhaite, dans le fond, affirmer son appui à l'attribution du statut permanent de protection à ces dix (10) territoires, donc aux neuf (9) réserves de biodiversité et à la réserve aquatique.

1115 Pour nous, c'est une étape importante à franchir, d'accorder ce statut permanent de protection. On pense que le Saguenay–Lac-Saint-Jean a beaucoup de territoires d'intérêt, puis on est, dans le fond, enthousiaste à l'idée de pouvoir concrétiser la permanence de ces territoires protégés.

1120 Surtout que pour nous, aussi ça s'inscrit dans l'engagement aussi gouvernemental d'atteindre douze pour cent (12 %) d'aires protégées sur l'ensemble du Québec d'ici 2015 et aussi, l'engagement dans le cadre du Plan Nord, d'atteindre vingt pour cent (20 %) d'aires protégées d'ici 2020 dont douze pour cent (12 %) de la forêt boréale.

1125 Donc en ce qui concerne plus précisément ces aires protégées, on a premièrement quelques recommandations concernant le délai de l'obtention du statut permanent, comme plusieurs plus tôt en soirée.

Le délai d'obtention du statut permanent, pour nous, c'est sûr que c'est une inquiétude. Encore une fois, l'Ashuapmushuan, c'est un exemple, un mauvais exemple si on veut qu'on peut citer à ce niveau-là, depuis 2004, donc on attend toujours l'attribution du statut permanent.

1130 On espère, et c'est une de nos recommandations, que le gouvernement accorde le statut permanent de protection à ces dix (10) territoires qui font l'objet de la présente audience publique dans les plus brefs délais, suite à la parution du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

1135 Concernant le statut de réserve de biodiversité, nous avons aussi quelques commentaires sur le statut en tant que tel, puis notamment les modalités de gestion.

1140 En ce qui concerne le statut, nous sommes tout à fait favorables au fait que ces aires protégées, réserves de biodiversité, réserve aquatique, sont des aires de catégorie III selon les normes de l'UICN, et donc de ce fait, elles permettent notamment le maintien des activités de pêche, de chasse, de récréotourisme.

1145 Toutefois, c'est ça, on avait une recommandation en ce qui concerne certaines activités lorsqu'il y a présence d'espèce sensible au dérangement humain, telle que le caribou forestier qui est présent dans plusieurs territoires.

1150 Nous pensons que des mesures spécifiques devraient être mises en place à ce moment-là par les comités de gestion, justement, dans le plan de conservation, pour pouvoir s'assurer que les activités qui sont permises à l'intérieur de ces territoires protégés ne sont pas incompatibles avec leur mission de préservation de la biodiversité.

1155 Donc notamment tous les usages de VTT, de motoneige pourraient être réglementés dans certains secteurs, ou en tout cas, de façon à ne pas nuire à la biodiversité et à la sensibilité du caribou forestier.

1160 Aussi au niveau de la gestion de ces territoires, puis là encore, je pense que ça reprend différents commentaires plus tôt dans la soirée. C'est sûr qu'il y a un aspect pour nous très important de l'argent qui est investi dans ces territoires protégés, nous considérons qu'il y a des ressources humaines qui devraient être affectées à la gestion de ces territoires, des ressources financières, tant pour animer, dans le fond, les comités de gestion qui seraient éventuellement mis en place que pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui doit, lui aussi, dans le fond, jouer son rôle de gestionnaire de ces territoires-là et assurer une sensibilisation et une signalisation adéquate, une surveillance, une recherche aussi, c'est des territoires où une certaine recherche scientifique peut avoir lieu.

1165 Donc je pense qu'il y a vraiment une grosse part de l'avenir de ces territoires protégés là qui réside dans aussi les investissements qui vont être faits, donc la gestion adéquate de ces territoires-là.

1170 Finalement, je vais formuler un commentaire plus général sur, dans le fond, les aires protégées au Saguenay!

1175 Une de nos recommandations concerne, dans le fond, le pourcentage actuel des aires protégées au Saguenay. On peut lire dans la documentation fournie par le MDDEP qu'un peu moins de cinq pour cent (5 %) de la région administrative est composée d'aires protégées sur le territoire, puis que si on regarde ça en regard des orientations gouvernementales d'atteindre douze pour cent (12 %) d'aires protégées, nous considérons qu'il y a encore des gros gains à faire dans cette région.

1180 Et à ce niveau-là, bien, on espère, dans le fond on recommande que ce réseau d'aires protégées du Saguenay–Lac-Saint-Jean soit agrandi de façon significative, et notamment en privilégiant les carences, en fait de combler les carences qui sont identifiées dans les documents du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1185 Donc ces carences-là concernent notamment le caribou forestier, puis aussi des milieux forestiers peut-être qui sont sous-représentés. On parle que les milieux improductifs sont

surreprésentés, donc on pense qu'il y a place à protéger aussi, dans le fond, l'ensemble de la biodiversité et d'avoir un côté plus représentatif du territoire.

1190 Enfin, en ce qui concerne les différents territoires proposés, nous avons quelques commentaires sur quelques territoires! Je vais commencer juste par le territoire de la réserve de biodiversité des îles de l'est du Pipmuacan. Nous avons un commentaire concernant les propositions qui ont été formulées par le ministère de l'Environnement.

1195 Nature Québec considère que ces agrandissements proposés devraient être acceptés par le MRNF, considérant qu'une population distincte du caribou forestier est identifiée actuellement par le programme fédéral de rétablissement du caribou forestier, donc par Environnement Canada, et cette population est jugée d'un niveau assez critique.

1200 Et on considère donc que les agrandissements auraient contribué au maintien de cette population de caribou forestier dans ce secteur.

1205 Et notamment, il y avait aussi des propositions d'aires protégées qui émanaient de l'industrie forestière, pour répondre à leur certification FSC dans ce secteur, donc ça aurait pu aussi faire une pierre deux (2) coups. Donc on espère que des agrandissements pourront voir le jour dans ce secteur.

1210 Enfin, nous avons aussi donc un commentaire sur la réserve projetée du lac au Foin. Au niveau de cette réserve aquatique au départ, mais finalement réserve de biodiversité, nos commentaires vont principalement sur le design de cette aire protégée, avec la largeur de deux (2 km) à cinq kilomètres (5 km) de cette aire protégée.

1215 On considère que c'est impossible pour cette aire protégée là de jouer un rôle de protection de la biodiversité, quand on sait que le caribou forestier est présent dans ce secteur, et qu'il est très sensible donc aux perturbations.

Donc notre recommandation est de reconfigurer un peu ce design de façon à garantir une meilleure protection de ce territoire-là.

1220 Aussi, au niveau de la réserve aquatique de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite, puis peut-être pour reprendre un peu les propos de monsieur Tommy Tremblay de l'OBV Lac-Saint-Jean, c'est ça, nous avons un commentaire concernant la protection du bassin versant de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.

1225 Comme une réserve aquatique a pour nous un but essentiel de protéger le milieu aquatique, c'est important de protéger à tout le moins le bassin versant minimal de cette rivière, de ce cours

d'eau. Actuellement, c'est trente pour cent (30 %) environ qui est protégé, puis c'est insuffisant pour vraiment jouer un rôle satisfaisant dans le maintien de la protection de la qualité du milieu aquatique.

1230

Donc on espère que cette réserve aquatique va pouvoir être agrandie, de façon à intégrer davantage son bassin versant minimal.

1235

Et pour terminer, je terminerai pas par la moindre, pour nous, la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches, c'est un secteur, pour nous, qui est primordial!

1240

Nature Québec a effectué déjà une étude en 2007 pour, dans le fond, identifier des secteurs d'intérêt pour la protection du caribou forestier et établir une première grande aire protégée, et le secteur des montagnes blanches est sans nul doute un secteur d'intérêt au niveau québécois pour établir une de ces grandes aires protégées.

1245

Donc en ce sens, on espère que cette réserve de biodiversité, pour nous, ne constitue qu'un début, et que des agrandissements verront le jour pour faire de ce secteur la première grande aire protégée pour le caribou forestier.

1250

Donc je vais terminer là-dessus!

Encore une fois, je vous remercie de me donner l'opportunité de m'exprimer à distance sur cette audience publique, puis je termine, encore une fois, en soulignant notre appui pour l'attribution de statut permanent pour ces territoires.

PAR LE PRÉSIDENT:

1255

Merci madame Gallais pour votre présentation. Bien entendu, nous avons quelques points que nous aimerions discuter avec vous!

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

1260

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1265

Le premier point, tout à l'heure, j'ai mentionné le Projet de loi sur la conservation du patrimoine naturel et de développement durable du territoire du Plan Nord qui a été déposé la semaine dernière, est-ce que vous en avez pris connaissance?

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

J'en ai pris connaissance sommairement. On est en étude du projet de loi.

1270

PAR LE PRÉSIDENT:

J'attirerais votre attention, à l'intérieur – et si je dis quelque chose qui est pas correct, monsieur Bouchard du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est dans la salle, il pourra me rectifier sans problème – c'est qu'il est mentionné qu'au sujet des statuts, bon, ils veulent changer la mécanique.

1275

Mais la mise en réserve, si on peut l'exprimer encore comme ça, on parle plutôt maintenant de suspension de délivrance de droits sur un territoire délimité et un mécanisme permettant la poursuite de certaines activités pour une période maximale de cinq (5) ans.

1280

Ce que je comprends, ça voudrait dire qu'au terme du cinq (5) ans, normalement, le statut permanent serait probablement octroyé. Il faudrait qu'il y ait une décision officielle.

1285

Est-ce que ce mécanisme-là, à ce moment-là, pourrait répondre à votre première ou deuxième recommandation de votre mémoire?

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

Bien, c'est certain que c'est un point qui soulève notre intérêt, à la lecture du Projet de loi 65. On est intéressé de voir qu'en fait, c'est un peu la disparition du statut temporaire, on met en réserve, puis on accorde par la suite un statut permanent. A priori, c'est quelque chose qu'on trouve intéressant.

1290

Nous, par contre, notre crainte, puis ce qu'on étudie actuellement, c'est plus le mécanisme, dans le fond, d'audience publique qui semble aussi disparaître un peu, dans le fond, de la LCPN, de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, puis on considère, dans le fond, que les consultations préalables régionales, c'est un mécanisme à privilégier.

1295

Puis ensuite, il y a un flou qui demeure pour nous sur plutôt le mécanisme de consultation du public, de participation du public.

1300

Donc c'est au niveau du délai, dans le fond, d'attribution du statut permanent, je pense que c'est un gain; au niveau de la participation du public, des organismes environnementaux, etc., c'est là où nous, on est peut-être un peu plus critique pour l'instant, là.

1305

PAR LE PRÉSIDENT:

À l'article 4 du projet de loi?

1310

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

Oui.

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, aussi, on parle d'une politique de consultation qui serait élaborée et rendue publique par le ministre. Bien entendu, ça veut dire que cette politique viendrait après l'adoption de la loi.

1320

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

Oui, c'est ça, donc c'est pour ça que le flou demeure pour nous, là. Parce qu'en effet, c'est mentionné que cette politique de consultation va être élaborée par la suite.

1325

Mais c'est ça, quand on lit un peu plus l'article, je pense, dans la politique de consultation, il est mentionné que dans le fond, les acteurs régionaux, les organismes régionaux, locaux seraient impliqués, mais pour nous, il manque peut-être un peu cet aspect participation du public plus large, puis aussi des organismes peut-être de stature nationale comme le nôtre, là.

1330

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. J'aurais un autre point aussi à discuter. Mon autre point porte sur la nature, lorsque vous parlez en page 6 de la gestion des réserves de biodiversité.

1335

La vocation réelle des comités de gestion, pour éclaircir, ce que j'en comprends dans votre explication, bon, vous mentionnez, par exemple ces comités doivent veiller à ce que les actions posées à l'intérieur de la réserve et en périphérie soient compatibles, c'est plus au niveau administratif.

1340

Si je comprends bien, vous voulez pas des comités avec une permanence, est-ce que vous pourriez préciser votre pensée sur la vocation des comités?

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

1345

Bien en fait, c'est ça, on n'a pas nécessairement, je pense, un modèle. Je pense que l'aspect d'un comité avec une permanence, à mettre en œuvre un plan d'action, je pense que ce n'est pas nécessairement pour nous, en tout cas, un modèle à appliquer nécessairement partout à la grandeur.

1350

Il y a des territoires qui vont être situés, dans lesquels il y a aucun accès humain, dans lesquels il y a peut-être aucune raison de mettre en valeur ce territoire-là peut-être au niveau récréotouristique.

1355

Donc dans ces cas-là, je pense que la mission d'un comité de gestion n'est pas autant au quotidien avec une permanence, donc je pense qu'il y a comme une différenciation à faire au niveau – c'est ce que j'appelle en tout cas une gestion adaptative, selon peut-être la vocation un peu de ces aires protégées là.

1360

Oui, la vocation de conservation est la première sur tous ces territoires-là, mais dans certains, il y a peut-être une plus-value où on se dit bien, il y a aussi un potentiel récréotouristique, peut-être dans le cas justement de la réserve aquatique de la Sainte-Marguerite, il y a des enjeux vraiment aussi économiques, si on veut, et touristiques.

1365

Donc je pense que dans certains territoires dans lesquels l'humain est plus présent, que ce soit au sein de l'aire protégée ou en périphérie, dans ces cas-là, oui, un comité de gestion, peut-être avec une permanence, peut être important; sinon, je pense que juste d'avoir une présence continue ou périodiquement une rencontre d'un comité de gestion, pour juste avoir toujours un œil sur ces territoires-là, qu'on les oublie pas, même s'ils sont loin dans le Nord ou s'ils sont, en tout cas, inhabités, je pense qu'il y a quand même toujours un droit de regard à avoir, puis dans le fond un suivi à faire sur ces territoires protégés.

1370

Donc je pense qu'il y a quand même différents cas de figures, là.

1375

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie pour votre explication. Ma dernière question, parce que je vais laisser la parole ensuite de ça à mon collègue!

1380

Vous avez mentionné de la recherche scientifique. Si on veut être en mesure éventuellement de soumettre des propositions au ministre dans notre rapport, est-ce qu'il y a des axes prioritaires que vous pourriez proposer pour nous alimenter?

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

1385

Bien, pour nous, je l'ai mentionné un peu, l'enjeu du caribou forestier notamment, on pense qu'il y a encore beaucoup à étudier sur le caribou forestier.

1390

Au nord de la limite nordique des forêts attribuables notamment, il y a un manque de données sur les inventaires du caribou forestier. Donc on pense qu'il y a toutes sortes d'axes de recherche qui peuvent être privilégiés.

1395

Quand on regarde la réserve de biodiversité des Montagnes-Blanches, elle touche en partie, dans le fond, la forêt aménagée, la forêt non aménagée, là, il y a peut-être des secteurs intéressants à faire, même au niveau de la végétation, de l'étude un peu de ce gradient végétal, selon la latitude et puis la nordicité.

1400

Donc on pense il y a toutes sortes d'enjeux, mais c'est sûr que l'enjeu caribou forestier est pour nous un enjeu fondamental, puis on sait qu'il y a encore des lacunes à combler à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1405

Très bien, merci. Je cède maintenant la parole à mon collègue.

PAR LE COMMISSAIRE:

1410

Oui, madame Gallais, en fait en répondant à mon collègue, vous avez répondu à la plupart de mes questions!

1415

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

Oui.

1420

PAR LE COMMISSAIRE:

Il me reste votre recommandation numéro 7 où vous dites que le ministère doit continuer à agrandir le réseau d'aires protégées au Saguenay–Lac-Saint-Jean en privilégiant les milieux forestiers et les aires fréquentées par le caribou forestier.

1425 J'aimerais juste vous faire commenter un point! C'est que les zones de haute densité de piste en hiver, comme on peut les voir par exemple dans le bilan que le ministère a fait de son réseau d'aires protégées, sont aussi dans les mêmes régions que celles qui sont déjà, mettons, bien représentées.

1430 Ce qui fait que le ministère, pour atteindre sa cible là, il a peut-être à cibler avant ça d'autres zones comme celles qu'il a identifiées, comme la zone de grandes carences au centre de la région.

Alors je sais pas si vous avez un commentaire à faire par rapport à ça ou si vous voulez nuancer votre recommandation numéro 7 pour le caribou?

1435 **PAR Mme SOPHIE GALLAIS:**

Bien en fait, non, je la nuancerai pas. Je pense que le caribou forestier demeure un enjeu encore très important, sans faire un gros débat à ce niveau-là.

1440 Actuellement, ça vient de se terminer, les consultations, dans le fond, sur le nouveau Programme de rétablissement fédéral du caribou forestier, et à ce niveau-là ce qui est intéressant de mentionner, c'est que ce qu'ils ont identifié comme seuil pour juger de l'autosuffisance des populations, c'est se dire qu'à partir de trente-cinq pour cent (35 %) de perturbations dans l'habitat du caribou forestier, la probabilité de survie de l'espèce est de soixante pour cent (60 %).

1445 Ça fait que si on regarde ça, puis actuellement, on est aussi, au Québec, en révision du Plan de rétablissement provincial sur le caribou forestier, je pense qu'il y a cette réflexion fédérale, dans le fond, c'est une nouvelle donnée d'Environnement Canada, vont avoir un impact potentiel sur un peu les nouvelles lignes directrices qu'on va pouvoir se donner, puis je pense qu'à ce niveau-là, il y a quand même des réflexions à faire sur justement l'importance de protéger, dans le fond, des milieux forestiers mûrs, des forêts de résineux mûrs pour protéger le caribou forestier.

1455 Je pense qu'il y a un gros enjeu derrière ça. Comme je dis, les nouvelles études nous indiquent qu'au-delà de protéger les réseaux de pistes, il y a une importance de l'habitat et de préserver donc un habitat non perturbé, que ce soit perturbations anthropiques ou perturbations naturelles.

1460 Donc si on considère que trente-cinq pour cent (35 %), c'est le maximum de perturbations pour soixante pour cent (60 %) de probabilité de survie, il y a beaucoup à faire encore dans certaines régions.

Il y aura des choix à faire, on pourra pas protéger le caribou partout, mais je pense qu'il y a encore des enjeux essentiels au niveau du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

PAR LE COMMISSAIRE:

1465

Merci beaucoup madame.

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

1470

Merci à vous.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475

Alors c'était nos questions. Nous vous remercions beaucoup pour votre présentation.

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

Merci beaucoup, bonne soirée.

1480

PAR LE PRÉSIDENT:

Au revoir.

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

1485

Au revoir.

1490

MRC DU DOMAINE-DU-ROY

PAR LE PRÉSIDENT:

1495

Nous allons maintenant inviter messieurs Gilles Potvin et Danny Bouchard de la MRC du Domaine-du-Roy à s'avancer.

Bonsoir messieurs. Alors si vous voulez bien vous identifier, étant donné que madame Proulx qui va faire les transcriptions n'est pas présente, pour être sûr qu'elle peut distinguer vos voix!

1500

PAR M. GILLES POTVIN:

Oui messieurs les Commissaires, bonsoir. Mon nom est Gilles Potvin, je suis maire de Saint-Félicien et vice-préfet à la MRC du Domaine-du-Roy.

1505

PAR M. DANNY BOUCHARD:

Danny Bouchard, je suis le responsable de l'aménagement du territoire pour la MRC du Domaine-du-Roy. Je suis ici en support à monsieur Potvin, s'il y a des questions peut-être un peu plus de nature technique concernant notre mémoire.

1510

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien merci.

1515

PAR M. GILLES POTVIN:

LECTURE DU MÉMOIRE

Alors messieurs les Commissaires, on vous remercie de nous avoir entendus, de nous avoir permis de s'exprimer.

1520

Je pense que la démarche du Bureau d'audiences est éminemment justifiée dans le contexte actuel de la sensibilité des citoyens, alors je pense qu'on a été heureux de participer, puis de soumettre le point de vue de la table des maires de la MRC.

1525

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci pour la présentation de votre mémoire. Effectivement, la Commission va examiner l'ensemble de vos recommandations au niveau de vos attentes, mais aussi au chapitre du nouveau Projet de loi 65 qui modifie en fait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Il peut y avoir des pistes de solution que le ministère a avancées dans certains cas.

1530

Mais on va examiner l'ensemble de vos préoccupations.

1535

Dans mon cas, j'aurais une précision.

Vous mentionnez le sentier de motoneige numéro 83, le chemin Trans-Québec numéro 83, qu'est-ce qui s'est produit exactement?

1540

C'est-à-dire que bon, le chemin de motoneige a été réquisitionné, et qu'est-ce qu'il est advenu des motoneiges? Est-ce qu'ils ont trouvé un emplacement, une voie de rechange pour circuler, qu'est-ce qui s'est passé exactement?

1545 **PAR M. GILLES POTVIN:**

Bien, c'est en termes, je sais pas si, Danny, tu veux élaborer, c'est question de sécurité. C'est qu'on peut pas rester conjointement en utilisant le même sentier alors qu'il y a des activités de transport.

1550

On sait que c'est toujours dans des conditions limites extrêmes, périlleuses pour la sécurité de tout le monde, surtout des motoneigistes, une rencontre d'un fardier chargé de bois, aux vitesses qu'habituellement les usagers de la motoneige fréquentent ces sentiers-là, alors il faut trouver une alternative.

1555

Il faut leur faire évacuer les routes régulières de transport, puis c'est là que ça cause un peu de problème. On peut pas avoir de sentier alternatif, alors c'est aux risques et périls de chacun.

PAR LE PRÉSIDENT:

1560

Concrètement en 2010, qu'est-ce qu'il est advenu du sentier de motoneige? Est-ce qu'il y avait une voie alternative qui avait été aménagée?

PAR M. DANNY BOUCHARD:

1565

Bien en fait, ce qui s'est passé à ce moment-là, c'est que le club de motoneige qui entretenait le chemin avait pas été avisé par l'entreprise forestière qu'il allait y avoir des opérations, donc il y a des utilisateurs qui se sont retrouvés devant un sentier qui n'existait plus à ce moment-là.

1570

Donc il a fallu gérer un peu une espèce de crise à ce moment-là pour justement assurer la circulation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1575

Très bien, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

1580

Je vais continuer dans la même veine, si vous permettez, cher collègue!

Vous avez géré comment – moi, j'essaie de faire le lien avec l'aire protégée!

Le problème se présente pas d'aire protégée, vous faites quoi?

1585 **PAR M. DANNY BOUCHARD:**

Dans le cas qui nous préoccupe cette fois-là, à moins que je me trompe, puis c'est pas moi qui avais travaillé sur ce dossier-là à l'époque, mais je crois qu'il y avait eu de la neige qui avait été ramenée dans le sentier pour justement rétablir le lien entre les deux (2) parties qui étaient toujours existantes, là.

1590

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

1595

PAR LE PRÉSIDENT:

Si je comprends bien, le chemin n'avait pas été fermé trop longtemps, mais les gens n'avaient pas été avisés?

1600

PAR M. DANNY BOUCHARD:

Exact.

1605

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

1610

Je vais y aller avec la question d'éclaircissement, la même que j'ai posée à monsieur Tremblay tantôt, parce que vous présentez la même carte, là, pour le lac aux Iroquois!

Je veux vous faire confirmer, est-ce que cette limite-là permettrait de résoudre tous les problèmes de terrains qui sont pas conformes aux normes actuellement ou pas?

1615

PAR M. DANNY BOUCHARD:

1620 C'est certain que sur les emplacements actuels, il y aurait peut-être un peu de gymnastique à faire, parce que, comme vous voyez sur la carte, celle que j'ai préparée moi-même, on s'est collé sur des limites qui sont physiques, donc les chemins existants.

PAR LE COMMISSAIRE:

1625 Facilement identifiables.

PAR M. DANNY BOUCHARD:

1630 Exactement. Sauf qu'il y a quand même des superficies qui sont non occupées présentement, qui nous permettraient peut-être de procéder à des relocalisations le cas échéant.

PAR LE COMMISSAIRE:

1635 D'accord. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie pour votre présentation.

1640

YVES GARNEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

1645

Je vais maintenant inviter monsieur Yves Garneau pour une présentation verbale. On m'a dit aussi apparemment que monsieur Garneau aurait peut-être une rectification à faire également. Non? Ah, vous voulez donc simplement venir faire un témoignage verbal.

1650

Alors vous pouvez vous avancer!

PAR M. YVES GARNEAU:

1655

Bonsoir monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur.

1660 **PAR M. YVES GARNEAU:**

Donnez-moi un instant pour que je me place, pour garder mon ordre!

PAR LE PRÉSIDENT:

1665 Placez-vous, pas de problème.

PAR M. YVES GARNEAU:

1670 Excusez! C'est à la télévision, ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

1675 C'est seulement sur audio Internet, donc vous n'êtes pas à la télévision! Seulement en audio.

PAR M. YVES GARNEAU:

1680 Je me présente, Yves Garneau, Roberval. La raison de ma présence, c'est spécifiquement la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache.

Je précise que je suis partie intéressée. Je suis membre de la Zec La Lièvre depuis sa fondation.

1685 Je profite aussi, je tiens à dire une chose, que des fois, je vais parler de la MRC Domaine-du-Roy dans mes propos, ou peut-être que si vous me questionnez, je vais parler de la MRC Domaine-du-Roy.

1690 Je tiens à dire que je salue Danny Bouchard qui représente cet organisme-là et qui est ici ce soir, ainsi que monsieur Potvin, maire de Saint-Félicien. Mais je tiens à préciser que si je parle de la MRC du Domaine-du-Roy parfois en mal, je ne parle jamais en mal de Danny Bouchard ainsi que de son ancien boss Jacques Valois, parce qu'ils ont été très très professionnels à la MRC dans mes nombreuses interactions à cet organisme, concernant mes dossiers de villégiature, ainsi que concernant mes interventions auprès de la MRC via la Zec La Lièvre.

1695

Peut-être que je pourrais pas en dire la même chose de tous les cadres de la MRC.

1700 Pour ceux qui me connaissent, ils savent que je connais bien ce territoire-là. J'ai commencé à fréquenter le territoire de la Zec La Lièvre en 1963 alors que mon père avait acheté un chalet de Martin Bédard au lac en Cœur. Il l'avait acheté au printemps, puis à l'automne 1963, il l'a revendu au même Martin Bédard pour s'en aller, en 64, au lac Goéland avec ses amis.

1705 Ça fait que depuis ce temps-là, l'endroit que j'ai le plus fréquenté en forêt, c'est la Zec La Lièvre. Je l'ai fréquentée en toutes saisons, puis en toutes sortes d'activités, loisir, villégiature, chasse, pêche et trappe.

1710 Également en implication dans la gestion dans cette zec-là, j'ai été pendant, j'ai déjà fait un mandat de gestion de deux (2) ans comme directeur dans la décennie mil neuf cent quatre-vingts, dont un an était sous la présidence d'André Gagnon et l'autre année d'après, sous la présidence de David Tremblay.

1715 J'ai fait également un mandat de gestion comme directeur dans la décennie mil neuf cent quatre-vingt-dix, sous la présidence d'André Parent. De plus, je me suis présenté aux élections de 2009 pour redevenir directeur, parce qu'il y a des choses qui se passaient que je trouvais pas correctes, puis heureusement, j'ai pas été élu!

En ce qui concerne cette réserve projetée, j'ai plusieurs réserves que j'ai tenté de m'insérer dans le processus de gestion de la zec.

1720 OK, cette réserve est dans le secteur le plus achalandé, la plus haute densité de villégiature de cette zec. D'ailleurs, le lac en Cœur est pas tellement loin du lac aux Iroquois, puis il est inclus dans la zone dans la réserve projetée.

1725 J'ai un commentaire. Je connais c'est quoi avoir un chalet dans le bois, puis le monde aime ça. Une activité du samedi, là, quand tu as rien à faire, quand ça te dit pas de chasser ou bien donc au printemps, quand il fait beau, là, puis tu veux pas dépenser du gaz en ski-doo, tu aimes ça faire du bois de chauffage. Tu en achètes pas, tu t'en fais.

1730 Mais là, cette réserve-là où ce qu'elle est située là, dans la plus haute densité, va faire que plusieurs villégiateurs honnêtes vont tenter de devenir des délinquants pour faire du bois de chauffage, parce qu'ils vont trouver ça illogique d'être obligés d'aller à deux kilomètres (2 km) de leur chalet pour faire du bois de chauffage, alors qu'il y en a une belle talle en arrière, avec une belle pente dans la montagne, puis ça descendrait donc bien avec la "team" en arrière du ski-doo. C'est juste un commentaire, là.

1735

Je tiens à préciser que ce dossier-là aussi, par contre, j'en connais pas tous les détails détails, mais je l'ai assez suivi depuis, ça fait longtemps que ça traînait, qu'on en entendait parler vers les feux de fumée, là, vous savez, les Indiens avec des couvertes!

1740 OK. Il y a aussi une autre réserve, je vais aller dans le même sens que la MRC, là, cette réserve projetée a des peuplements forestiers matures qui sont prêts, c'est une forêt qui a déjà été bouleversée par l'homme moderne, c'est-à-dire pas l'homme avec des chevaux qui fait des chantiers pour faire de la drave. Oui, ça a déjà été ça, mais par l'homme moderne avec des garettes puis des bûcheronnes.

1745 Par contre, il y a d'autres places puis il y a eu des très belles coupes de faites depuis ce temps-là, depuis que la zec existe, il y a toujours une grande collaboration des forestiers avec la zec pour récolter de façon harmonieuse, étant donné qu'il y avait beaucoup de villégiateurs, pas des grandes superficies.

1750 D'ailleurs pour respecter la zec, on a fait un autre chemin d'accès qu'on appelle le chemin Lamontagne aujourd'hui, là, mais en tout cas, c'est toute une autre histoire, je saute par-dessus! Vous demanderez aux gens du MRC, ils en savent plus que moi à ce sujet-là.

1755 OK. Ça fait qu'en ce qui concerne également, il y a des beaux peuplements qui sont encore à récolter, qui sont à proximité des usines de Roberval et de Saint-Félicien. S'il y a une fusion de CAAF, ça va être apprécié par les usines, rentabilité plus facile, moins long de transport.

1760 Aussi, avoir de la récolte forestière proche de l'aire protégée J.-Clovis-Laflamme, c'est comme ça qu'elle s'appelle, Clovis-Laflamme, cette réserve-là a été créée lorsque j'étais directeur de la zec dans les années, quelque part en 1980, si ma mémoire est bonne, peut-être dans la décennie quatre-vingt-dix, là, mais j'étais directeur à l'époque lorsque ça s'était fait.

1765 Là, il y a aucune intervention humaine, puis c'était, en passant, une forêt où ce qu'il y avait pas eu d'intervention de l'homme moderne. Oui, il y avait eu de l'intervention dans cette forêt-là dans le temps de la drave. C'est une forêt qui avait subi aussi une partie du grand feu de La Lièvre, mais il faut continuer à la protéger, cette petite réserve là.

1770 Puis si on a trop une grande grande forêt qui est à maturité, trop une grande forêt qui est surannée, un feu à l'ouest de la zec avec, l'ouest, c'est le vent dominant, tout le monde y passe, la Réserve Clovis-Laflamme, les villégiateurs, puis la forêt que les forestiers auraient aimé exploiter.

1775 Ces impacts d'un feu, OK, un impact d'un feu comme ça, pour les villégiateurs touchés, une perte financière, puis peut-être une perte de vie, parce qu'un feu, dans une forêt surannée, puis quand elle est grande, s'il vente fort de l'ouest, ça va très vite.

Pour la zec, c'est une perte de revenus momentanée. C'est sûr que pendant les trois (3) prochaines années que le monde va se rebâtir, il va y avoir moins de pêcheurs, de chasseurs, les gens vont être afférés à clouer du clou, puis à nettoyer.

1780 Une hausse éventuelle de prime d'assurance pour tous les villégiateurs en milieu non urbanisé du Saguenay–Lac-Saint-Jean, pouvant aller même jusqu'à des refus d'assurance, parce que les compagnies d'assurance, comme vous le savez, vous savez comment ils font des calculs actuariels, puis des calculs de risque.

1785 Ensuite, un instant! Ah oui, OK, on continue, ça va bien!

1790 Ça fait que vous voyez, c'est quelques petits avantages, puis c'est tout des raisonnements que j'ai voulu m'exprimer dans le passé à la zec. Je peux vous dire que la Zec La Lièvre, ils me connaissent très bien. Ils répondent pas souvent à mes lettres, puis ils se sauvent de moi quand je les accroche pour leur parler.

1795 Puis d'ailleurs, j'ai eu deux (2) lettres d'eux autres en à peu près dix (10) ans, moi, je leur en avais écrit à peu près une centaine, il y en a une que je l'ai là, je l'ai mise en pièce d'appui, qui sont dans mes lettres que je parlerai pas. Puis l'autre, c'est une lettre d'avocat qui me disait d'arrêter de diffamer, que j'ai reçue en 2008. Mais j'ai jamais diffamé personne. Ils m'ont parlé par la bouche de leurs canons, mais ça m'a pas empêché de continuer de parler.

1800 OK. Mais par contre, ça a pas toujours été de même avec certains présidents, là, puis avec certaines directions.

1805 Ça fait que je suis très au courant, je vas vous dire, là, j'ai une note, ça, c'est du papier pour consultation, pour vous dire que ça touche un peu, je connais, là-dedans, le document intéressant pour vous dans le dossier, qui va vous intéresser, je vais arriver à mes conclusions dans quelques minutes, j'ai le plan de développement d'activités récréatives de la zec, je vas le lire en même temps.

Plan de développement d'activités récréatives Zec de La Lièvre, datant de mars 2005, qui a été fait sous un conseil d'administration qui a régné quelques années, là, dont j'étais très proche.

1810 J'étais pas participatif, puis des fois, j'ai eu des "embourbades" avec eux autres, là, mais ça a été fait, je vas dire, par un directeur qui s'appelait Pierre Sasseville qui avait ce dossier-là à s'occuper, puis avec d'autres collaborateurs, puis c'était excessivement bien fait. L'année d'après, monsieur Sasseville était président de la Zec La Lièvre.

1815 Très intéressant comme document, puis j'ai fait mes commentaires. Je l'ai lu, puis j'ai fait mes commentaires aussi à l'époque. C'était pas parfait, comme toute chose.

Je suis pas parfait non plus!

1820 Dans les autres documents intéressants, il y en avait un pour vous, en tout cas. Tiens, le feu de madame Normandeau, qu'il disait, j'ai communiqué, en passant – parce que dans la zec, il y a pas une Zec La Lièvre, c'est pas vrai, ça, il y en a deux (2)!

1825 Ça, c'est comme à Québec. Dans le Vieux-Québec, vous avez deux (2) Québec, vous avez la haute-ville, puis la basse-ville. Dans la Zec La Lièvre, c'est pareil. En arrière du mot zec, là, il y a la Zec La Lièvre, la zone, ça, c'est la haute-ville, la zone d'exploitation contrôlée. Puis il y a la "ze" avec un C minuscule, ça, c'est la zone des exploités. Je dirai pas l'autre mot qui va avec le C, là. Moi, je suis dans la zone des exploités. C'est pas grave, je me défends. Excusez-moi, là, mais en tout cas!

1830 Quand madame Nathalie Normandeau envoyait ses communiqués, là, le 20 juin 2010 que la Zec La Lièvre était interdite, moi, j'ai rebondi au téléphone, aux dirigeants de la Zec La Lièvre, aïe, j'ai dit, comment ça se fait que vous dites que toute la Zec La Lièvre est fermée? C'est écrit là-dedans à quelque part. Non, c'est pas écrit là-dedans!

1835 J'ai dit, ça rentre encore au secteur sud, moi, je suis dans le secteur sud de la zec, j'ai dit, il y a rien qui empêche de passer là. Les gardes-chasse sont là, mais eux autres disaient que tout était fermé. Nous autres, ceux-là qui sont dans la zone des exploités, là, on est oubliés!

1840 D'ailleurs, les ministères, le MRNF, au début, ça a été les gardes-chasse en urgence qui ont été déployés pour bloquer le chemin, après ça, en second temps, ça a été le MRNF qui était là en support à la SOPFEU pour empêcher les gens qui s'en allaient hors zec, ils approchaient la rivière Trenche, direction la zec, direction la réserve projetée de-la-Pierriche, parce que pour aller à la réserve de-la-Pierriche, on passe par là, secteur sud de la zec, dans la "ze".

1845 Ça passe encore, puis ça a jamais été interdit, ce secteur-là. C'est dans mes pièces.

1850 Mes autres documents intéressants pour vous, attends un peu! Ah, ça, c'est une consultation, planification stratégique avec un avis de convocation à l'assemblée générale annuelle de la Zec La Lièvre, OK! Mais quand je suis arrivé, puis on a ici, vraiment, j'ai regardé la pièce jointe, planification stratégique de la zec, "vous êtes invité le 18 mars 2007, au Château Roberval, pour une consultation du plan de développement stratégique".

1855 André Parent qui était rendu président de la zec, a déjà été, en 2007, il était président, là, moi, il a été mon président dans les années quatre-vingt-dix. Il était revenu à la charge. C'est tout le temps les mêmes qui se répètent. Je te l'accroche après, j'ai dit, c'est pas une consultation!

1860 La brique, je l'ai ici, ah, je vous l'ai montrée tantôt – non, je vous l'ai pas montrée encore! En tout cas, je l'ai quelque part. Elle était écrite.

Ça fait que j'ai voulu l'avoir, la brique, pour l'avoir pour la lire. J'ai voulu avoir les états financiers, j'ai voulu avoir accès à la liste des demandes de la zec comme prévoit la loi, la Partie III de la Loi des compagnies.

1865 Puis en tout cas, il me la donnait pas, j'ai été poli, j'ai bien rencontré bien du monde. J'en ai parlé à monsieur Toulouse, maire de Sainte-Hedwidge, qui avait un siège délégué, ce qui était – dans ma nervosité actuelle, j'oublie le terme exact pour décrire – il y avait un siège désigné, il y a une partie de la zec qui fait partie de la municipalité de Sainte-Hedwidge.

1870 Ça fait qu'automatiquement, la municipalité de Sainte-Hedwidge avait un siège désigné, mais il allait pas aux réunions, c'était tout le temps le secrétaire-trésorier de la zec et le directeur général de la municipalité de Sainte-Hedwidge.

1875 Ça fait qu'à force d'avoir – puis ces gens-là connaissent la loi – à se taper des portes puis à les avoir, puis j'ai dit, un bon coup, m'a les avoir. Je me suis mis à peser fort sur le crayon!

C'est là que j'ai reçu la lettre de l'avocat. Ça m'a pas dérangé trop trop! En tout cas, je continue! J'en ai. En tout cas, vous les regarderez, puis j'en ai d'autres aussi.

1880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, je vous ai laissé une quinzaine de minutes, je vais vous demander de conclure!

1885 **PAR M. YVES GARNEAU:**

OK. J'ai différents documents qui montrent mon cheminement dans la zec entre 2005 et 2010, là, entre 2005 et 2010, qui montrent, exemple mon article, celui-là que j'ai signé dans L'Étoile du Lac, c'est moi qui l'a écrit, qui avait paru dans L'Étoile du Lac en 2005. "Une Zec de La Lièvre à redéfinir!"

1890 Vous allez voir les autres documents, vous êtes capables de lire, si vous avez besoin d'information, vous me le demanderez!

1895 Ou vous demanderez plutôt aux personnes, MRNF que j'ai contactées, ainsi de suite, parce qu'il y a beaucoup de personnes du MRNF là-dedans, ou des lettres écrites par d'autres personnes, particulièrement écrites par monsieur Arthur Lavoie, le président fondateur de la Zec La Lièvre qui écrivait à la zec, avec copie au directeur régional du MRNF, Alain Thibeault. Je sais pas s'il est rendu à la retraite, là!

1900 Ça fait que conclusion! Aïe, je me suis trompé! Ça, c'est vraiment factuel, puis ça, ça, c'est plus – en tout cas, c'est pas grave! Il y a deux (2) tas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1905 Vous pourrez indiquer à madame Boutin quels documents vous souhaitez déposer.

PAR M. YVES GARNEAU:

1910 Oui, j'en ai tout des copies chez nous en passant. Ils sont dans mon ordinateur, bien le reste, c'est des copies.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien entendu, nous, on va faire toujours une vérification concernant les droits d'auteur...

1915 **PAR M. YVES GARNEAU:**

Non, non, j'en veux pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1920 ... pour s'assurer qu'on peut déposer les documents.

PAR M. YVES GARNEAU:

1925 OK. Pour conclure, monsieur, Alcan qui a recommencé ses opérations forestières, il y a un document – j'ai combien de temps encore?

PAR LE PRÉSIDENT:

1930 Je vais vous demander de conclure en deux (2) minutes.

PAR M. YVES GARNEAU:

1935 OK. Il y a un document qui est là que vous lirez, en 2010, j'ai rencontré différents responsables du MRNF, et j'ai été aux audiences, pas aux audiences publiques concernant les coupes de bois, elles étaient passées, mais c'est pas grave, les gens du MRNF, il dit, va les voir, ils sont en haut de la Banque Royale, il dit, ils vont t'écouter.

1940 Puis d'ailleurs, ils me connaissaient, c'est les deux (2) personnes que j'ai rencontrées, ils me connaissaient, c'est-à-dire, ça fait longtemps qu'ils entendaient parler de moi par les entrepreneurs forestiers qui sont mes amis. Ou encore par le MRNF ou bien par la zec, ils disaient, écoutez pas Garneau!

1945 Ça fait que j'ai eu une très belle rencontre avec eux autres, puis j'ai dit, on voulait protéger des zones qui ont jamais subi – dans mon coin, il y a eu beaucoup de coupes forestières, très bien faites, des coupes modernes, sauf qu'il restait des petites taches de forêts qui ont jamais subi de, si on peut dire, la trace de coupes forestières modernes, et il restait des petites parcelles de forêt qui ont jamais été bûchées, OK.

1950 Il y en a quatre-vingts pour cent (80 %) qui ont été bûchées depuis 90 à venir à aujourd'hui, mais il en reste, le vingt pour cent (20 %) qui reste, là, c'est soit de la forêt qui a été brûlée par le grand feu de La Lièvre qui a eu lieu en 53, ou de la forêt qui est pas brûlée, qui a pas eu d'intervention humaine moderne après 1960 ou après 1950, avant qu'il y ait des moteurs dans le bois.

1955

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors en conclusion!

1960

PAR M. YVES GARNEAU:

Ça fait que ma conclusion, la voilà! Je l'ai écrite où? Je l'ai écrite. Attendez, attendez! Je l'avais dans les mains, monsieur.

1965

Je vas vous le dire, c'est simple. J'ai fait un plan tantôt, bien simple. Moi, je veux pas une réserve écologique. Je demande, j'aimerais, c'est-à-dire, que vous recommandiez au ministère de l'Environnement qu'il y ait pas deux (2) réserves de créées – une réserve de créée sur la Zec La Lièvre, mais qu'il y en ait deux (2).

1970

Qu'il y ait pas une superficie plus grande, mais on dégagerait les zones où ce qu'une réserve est très irritante pour certains villégiateurs, qu'il y a des risques pour les villégiateurs, que certains

villégiateurs n'en voient pas d'inconvénients, mais dans dix (10) ans, ils vont en dire tout autrement, pour la mettre dans un coin qui était un des joyaux de la Zec La Lièvre, je vous dis, le lac Goéland, regardez, si c'est de la zec, c'est le lac qui a le plus gros quota de pêche, les tributaires aussi.

1975

Dans ma petite note que je vous ai mise, là, que j'ai envoyée à Martin Parent, puis à deux (2) techniciens de la faune de la zec, c'est bien trop long, puis c'est ici à quelque part. Là, j'ai brassé mes feuilles de bord!

1980

En 2010, j'ai rencontré Martin Parent, tout à tour de rôle, Martin Parent technicien au MRNF, j'ai rencontré le petit gars, voyons, c'est une vieille connaissance, j'oublie son nom, celui qui s'occupait des baux de villégiature, Denis Bouchard, pourrait vous dire son nom immédiatement, là. Je l'ai rencontré.

1985

J'ai rencontré une petite ingénieure au MRNF, j'ai été rencontrer un ingénieur, puis je pense qu'ils étaient deux (2) chez AbitibiBowater, ils étaient deux (2), je pense que c'était un ingénieur, je suis pas sûr, je pense que c'est deux (2) ingénieurs, un homme puis une femme, j'ai les noms chez nous.

1990

Puis j'ai les zones d'écrites là-dedans. Et j'ai fait une petite carte, puis j'ai dit, crime, deux (2) zones décrites, qui vient protéger une partie de la "ze", qui inclurait le lac Goéland...

PAR LE PRÉSIDENT:

1995

Alors on va examiner...

PAR M. YVES GARNEAU:

2000

... créée à partir du nombre de kilomètres carrés que vous auriez soustrait, de façon en considérant les aléas, les demandes de la MRC, considérant tantôt les demandes de monsieur Tremblay qui est là, considérant aussi les forestiers qui sont un partenaire dans les coupes forestières dans ce secteur-là, et qui pourrait ressembler au plan que j'ai fait là, là. Je peux tu vous le montrer?

PAR LE PRÉSIDENT:

2005

Je vais quand même vous demander de conclure. De toute façon, vous allez nous déposer les documents, on va les examiner et on pourra voir comment on peut rapporter ça dans notre rapport.

2010 **PAR M. YVES GARNEAU:**

Ça fait que j'ai pas retrouvé ma note, je vous l'avais écrit plus claire que ça, là, excusez, là! J'ai fait ça vite.

2015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous remercie pour votre contribution.

2020 **PAR M. YVES GARNEAU:**

Mais c'est clair dans mon esprit. Puis les gens du MRNF, ils me connaissent très bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

2025 Très bien. Si vous voulez déposer la carte, pour qu'on puisse voir votre proposition.

PAR M. YVES GARNEAU:

Pardon?

2030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous allez déposer une carte pour qu'on puisse voir votre proposition où est localisé le lac au Goéland?

2035 **PAR M. YVES GARNEAU:**

Ah oui, oui, j'ai fait un petit dessin tantôt, mais je vas mettre une autre petite note.

2040 Sur une discussion verbale, avec une personne, avec une plaque topographique d'un bord, puis un technicien du MRNF comme Martin Parent ou l'autre nom, mon vieux chum que je me souviens pas, une vieille connaissance, là, je m'entendrais clairement sur la description. Pas besoin d'aller sur le terrain, puis même pas besoin de se voir, malgré qu'on n'est pas loin l'un de l'autre, là. Roberval puis Saint-Félicien, c'est pas à l'autre bout du monde.

2045 Si vous avez pas de question, je vas remettre mon document, puis je vas préciser que c'est ma carte.

PAR LE PRÉSIDENT:

2050

C'est ça. Regardez ce que vous pouvez remettre à madame Boutin immédiatement, mais si vous avez besoin de quelques jours, vous pouvez nous envoyer ça, par exemple, d'ici une semaine.

2055

PAR M. YVES GARNEAU:

Monsieur, plus d'énergie!

PAR LE PRÉSIDENT:

2060

C'est ça. Mais si vous êtes capable de le remettre tout de suite, il y a pas de problème.

PAR M. YVES GARNEAU:

2065

J'ai pas mis d'énergie là-dedans, ça a été facile, j'avais tout un classeur, puis je pourrais en apporter le triple depuis que la zec existe, j'en ai masse chez nous.

Mais j'ai pas mis d'énergie dans ce dossier-là, mais il faut gagner notre vie, puis on a d'autres dossiers à s'occuper.

2070

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2075

PAR M. YVES GARNEAU:

Mais je vas vous décrire le petit plan qui pourra être factuel, considérant que, en parlant aux techniciens qui sont très professionnels, puis qui me connaissent très bien, puis en parlant aussi les responsables du CAAF, c'est Louisiana-Pacifique, Résolu maintenant, bien, Louisiana-Pacifique, ils sont loin, ils ont en Louisiane, je pense.

2080

Ça fait qu'on a parlé avec Résolu, puis les techniciens ici, local, à Saint-Félicien, là, puis à qui j'ai déjà parlé voilà deux (2) ans, en 2010. Ils vont vous dire qu'est-ce qu'il en est. Je suis disponible.

2085

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors c'est compris. Alors on va prendre connaissance de vos documents.

PAR M. YVES GARNEAU:

2090

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

2095

Merci monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100

Je vous remercie. Bonne soirée.

MOT DE LA FIN

2105

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ceci était la dernière personne qui intervenait ce soir, c'est exact!

2110

Est-ce qu'il y a un droit de rectification? Non.

Alors nous allons mettre fin à la séance de ce soir. Nous allons poursuivre nos audiences demain après-midi à Jonquière, à la salle Cascouia de l'Auberge Cepal à compter de quinze heures (15 h).

2115

Donc nous allons faire une séance dans l'après-midi et une petite séance en début de soirée également.

2120

Alors je vous invite à suivre les travaux de la Commission demain et sur ce, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée.

Je vais quand même aussi mentionner que si vous avez des documents complémentaires à vos mémoires, comme j'ai ouvert la porte pour monsieur Garneau, alors vous pouvez nous les faire parvenir.

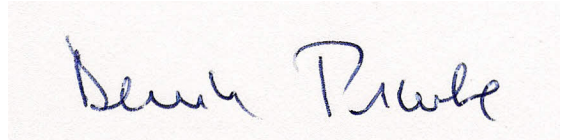
2125

Mais je vous demanderais d'essayer de nous les faire parvenir le plus tôt possible, c'est-à-dire d'ici une semaine, s'il y avait des précisions que vous voulez apporter à vos mémoires, notamment à la suite des échanges que nous avons eus avec vous.

2130 Alors je vous remercie de votre présence et bonne fin de soirée.

2135 SÉANCE AJOURNÉE AU 25 AVRIL 2012 À QUINZE HEURES (15 H) À JONQUIÈRE

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



2140 DENISE PROULX, s.o.

2145